

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 29 février 2024

Absents : Anne-Gaële ESCUDIE représentée par Christian VARAGNAC, Rosalie POZZO représentée par Martine PELLETIER, Bernard CLAP représenté par Gilbert SUZAN et Céline GUERIN.

Madame Coralie Boschattel est nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- 1) Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.
 - 2) Restauration du Monument aux Morts; demande de subvention à la Région.
 - 3) Achat de tentes de réception; demande de Fonds de Concours 2024 à la CCLGV.
 - 4) Demandes de subventions des associations.
- Questions diverses.

En début de séance, madame C. Louis, Technicienne Forestière Territoriale ONF, vient faire le bilan de l'année 2023 et présenter un programme d'actions pour 2024.

Ce programme propose;

- * Sécurisation et suppression d'arbres dangereux pouvant menacer la sécurité des usagers à proximité des sentiers, chemins, GR, et pistes.
- * La matérialisation du périmètre de la forêt communale dans le massif de Breis secteur des Granges.
- * Le remplacement de la barrière de la piste DFCI Bagarry dans le Défends.

L'Aménagement Forestier prévoit pour 2024, une coupe de 8 hectares de taillis de chênes sur le canton de Chastillon.

C Varagnac en profite pour évoquer les citernes incendies de la commune; celle du Défends n'est pas totalement pleine, et celles de Siounet et St Maymes sont enterrées et difficilement identifiables.

C. Louis déclare que la commune doit être vigilante au bon fonctionnement de ces points d'eau. Le Maire ajoute que le remplissage des citernes est à la charge des communes et que la CCLGV, dans le cadre du PIDAF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts) est susceptible d'intervenir.

1) Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables :

Le Maire propose d'identifier dans un premier temps la zone dédiée au projet de parc solaire quartier Siounet.

D'autres zones, notamment le village et l'Eco Hameau pourront être proposées dans un deuxième temps.

Voté à l'unanimité des membres présents.

L Bastiani s'interroge sur les installations solaires au sol; il est précisé dans le PLU et

en zone Agricole, que les installations solaires au sol sont interdites, seules les installations sur les bâtiments sont autorisées.

2) Restauration du Monument aux Morts; demande de subvention à la Région Sud;
Montant HT des travaux : 3 970 €
Subvention demandée : 1 985 €
Autofinancement : 1 985 €.

Durant les travaux programmés pour la fin du mois de mai, le stationnement sera interdit place du Vieux Lavoir pendant 5 jours.

Voté à l'unanimité.

C Varagnac demande pourquoi il n'a pas été demandé un devis à M Benjamin Vasapolli.

3) Achat de barnums; demande de subvention à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon;

Montant HT : 5 073 €

Subvention demandée : 2 536 €

Autofinancement : 2 537€.

Voté à l'unanimité.

3) Subvention aux associations année 2024 :

Collectif Artuby Jabron : 200 €.

Collège de Castellane : 500 €.

La Canne Compsoise : 200 €.

Comité des Fêtes : 5 000 €.

Lou Cépoun : 3 500 € (monsieur Suzan et monsieur Clap dont il a le pouvoir ne prennent pas part au vote).

Montagn'Habits : 300 €.

Préhver : 2 000 €.

Coopérative scolaire : 500 €.

Voté à l'unanimité.

Question diverses ;

Pour répondre à une interrogation d'une administrée par le biais de L Bastiani, le Maire précise que le Droit de Prémption Urbain, s'applique sur toute la zone U du village ainsi que sur Soleils. Ce dispositif est acté dans le Plan Local d'Urbanisme disponible sur le site du Géoportail de l'Urbanisme. Cela n'entraîne pas une intervention systématique de la commune à chaque transaction immobilière, néanmoins celle ci est consultée.

G Suzan fait une rapide présentation du futur sentier de l'Archéologie de la Vallée du Jabron à la demande de M Bernard. Le projet d'un itinéraire d'environ 7 km, partira du site des fouilles du Pré de Laure jusqu'au village, avec une étape à la chapelle St Julien.

C Varagnac informe l'assemblée, que, dans le cadre du réaménagement de l'Espace Naturel Sensible de Fontaine Basse, le Département a programmé des travaux sur le site à partir du 10 avril.

Il a soulevé la question de l'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans le jardin situé sous l'école. Il s'agit d'un projet visant à sensibiliser les élèves à l'importance de l'eau et à la nécessité de la préserver. Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre du développement durable et de l'éducation à l'environnement. Il permettrait également de réduire la consommation d'eau potable pour arroser le jardin.

La mairie va solliciter l'entreprise de maçonnerie de monsieur César Nigris pour

réparer les fuites sur la toiture de la salle culturelle et de l'école.

La séance est levée à 16h15.

Vu pour être affiché le 04 mars 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 04 mars 2024

Le Maire

